

L'ÉCOLE Syndicaliste

N° 438
septembre 2021

SNUDI
FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, Psy-EN & AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière



grève 5 octobre

Communiqué des Unions régionales FO, CGT, Solidaires, FSU, UNEF, UNL d'Île de France

Les Unions régionales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL d'Île de France appellent à mobiliser l'ensemble des travailleurs, jeunes, retraité.es, du public comme du privé le 5 octobre par la grève et les manifestations. (...)

Les Unions régionales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL d'Île de France réaffirment leur opposition à un passe sanitaire comme nouvel outil législatif permettant le fichage et la poursuite de la casse du Code du travail et des droits des salarié.es, par lequel le gouvernement essaye de faire oublier sa responsabilité face à son incurie en matière de santé publique et face à la poursuite de la casse de l'hôpital public et des services publics (en Île de France, les hôpitaux Bichat et Beaujon sont menacés de fermeture, des centaines de lits ont été fermés à l'Hôtel Dieu, à Avicenne, etc.) et exigent qu'il n'y ait aucune sanction contre les salarié.es (...)

Elles exigent :

- ⇒ L'augmentation des salaires, du SMIC et des grilles de classifications, du point d'indice de la Fonction publique, des pensions, des minima sociaux et des bourses d'études.
- ⇒ De vrais emplois, avec de vrais salaires pour toutes et tous, avec la revalorisation des métiers dits de première ligne ainsi que l'égalité professionnelle femmes/hommes.
- ⇒ L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage.
- ⇒ L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et aux garanties collectives.
- ⇒ La fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et dans la Fonction publique et un renforcement de leurs moyens.
- ⇒ La conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois.
- ⇒ Le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail, à commencer par l'abrogation de la loi « sécurité globale » et des décrets « sécurité intérieure ».



- ⇒ L'arrêt de la précarisation de l'emploi et de la vie des jeunes en formation ainsi qu'une réforme ambitieuse des bourses scolaires.
- ⇒ Le rétablissement pour les jeunes du repas à un euro. ■

Grève 5 octobre

Communiqué intersyndical Fonction publique

Les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent l'ensemble des fonctionnaires et agent(e)s publics à cesser le travail le 5 octobre 2021 et à participer aux mobilisations organisées avec le secteur privé.

Subissant depuis des années des politiques publiques d'austérité qui ont dégradé considérablement leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat, les fonctionnaires et agent(e)s publics s'inscrivent dans les revendications portées sur le plan interprofessionnel, notamment :

- l'augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire, ainsi que des mesures fortes pour gagner l'égalité professionnelle,



- l'arrêt des suppressions de postes et des recrutements partout où c'est nécessaire,
- l'abandon du projet de loi 3DS, des restructurations et le maintien et le développement de services publics de proximité,
- l'arrêt des emplois précaires et la mise en place d'un plan massif de titularisation et/ou de CDIation,
- l'engagement que la réforme portant sur un régime universel des retraites ou la remise en cause des régimes spéciaux est abandonnée. ■



Frédéric VOLLE
Secrétaire général
du SNUDI-FO

Construisons une réplique à la hauteur des attaques inacceptables du ministre !

Mise en place de la réforme de l'assurance chômage, poursuite des discussions sur la réforme des retraites, fermetures de lits d'hôpitaux, instauration d'un pass sanitaire et sanctions contre les salariés qui vont avec... Ce gouvernement amplifie son offensive contre les acquis sociaux, les services publics et les libertés individuelles et collectives.

C'est d'ailleurs la même chose dans les écoles, où, plutôt que de recruter des enseignants fonctionnaires d'Etat en ayant recours à la liste complémentaire, de manière à permettre à tous les élèves d'être scolarisés dans de bonnes conditions, le ministre continue à fermer des classes !

Il accélère la mise en place de son Grenelle, véritable machine de guerre contre nos statuts, basée sur l'évaluation permanente et l'instauration d'un management digne des entreprises privées dans les écoles.

Le SNUDI-FO exige l'abandon de la loi Rilhac et de l'expérimentation Macron à Marseille

La question de la direction d'école est au centre de ce dispositif. Avec la loi Rilhac, qui doit être votée fin septembre, les directeurs d'écoles auraient la charge d'une délégation de compétences de l'IA-DASEN et d'une autorité fonctionnelle. Pire encore, le président Macron annonce à Marseille la mise en œuvre d'une expérimentation où les directeurs seraient chargés de recruter les autres enseignants de l'école !

C'est bien d'un bouleversement sans précédent de l'Ecole Publique dont il s'agit. Pour le SNUDI-FO les choses sont claires : la loi Rilhac doit être abandonnée ! L'expérimentation Macron ne doit pas voir le jour, ni à Marseille, ni ailleurs !

Face à ces contre-réformes d'une ampleur inédite, des questions se posent : comment arrêter cette machine infernale ? Comment gagner sur nos revendications ? Une journée d'action isolée suffira-t-elle ?

Ces problèmes sont discutés chez les AESH, qui exigent plus que jamais un vrai statut et un vrai salaire et qui sont confrontés à la

généralisation des PIAL, dispositifs qui remettent en cause leurs conditions de travail et diminuent les heures d'accompagnement dues aux élèves en situation de handicap,

Les AESH qui décident d'une manifestation à Paris le 19 octobre ne montrent-ils pas la voie à suivre ?

Nos collègues, face à la surdité d'un ministre qui les maintient sous le seuil de pauvreté, ont décidé de prendre leurs affaires en main. Ils se sont réunis en convention nationale, en élisant leurs délégués, en invitant les organisations syndicales (la FNEC FP-FO et le SNUDI-FO étaient ainsi présents) et les associations de parents d'élèves.

Ils ont établi que la manière la plus efficace de gagner sur leurs revendications était d'organiser la montée des AESH à Paris, sous les fenêtres du ministre Blanquer et ont décidé de se saisir de la journée de grève intersyndicale du 19 octobre pour cela. Ils ont décidé de proposer largement aux enseignants et aux parents d'élèves, eux aussi confrontés à la mise en place des PIAL, d'organiser cette manifestation à caractère national avec eux.

La méthode mise en place par les AESH, se réunir dans écoles, dans les départements, avec les organisations syndicales, pour discuter, décider et mettre en œuvre eux-mêmes les moyens d'action les plus efficaces pour obtenir satisfaction n'est-elle pas à généraliser, face aux attaques considérables dont sont victimes l'Ecole Publique et les personnels de l'Education nationale ?

Le SNUDI-FO, pour sa part, est disponible pour discuter avec tous les collègues de la construction d'une réplique à la hauteur des attaques ministérielles. ■

page 2 - Grève 5 octobre
page 3 - Édito
pages 4 & 5- AESH/PIAL
pages 6 & 7 - Mobilisations
pages 8 & 9 - Vers un basculement de l'école ? (à afficher en salle des maîtres)

pages 10 & 11 - Direction
pages 12 & 13 - Rentrée scolaire
page 14- PPCR
page 15- Constellations
page 16- Evaluations d'école

L'ÉCOLE Syndicaliste **SNUDI FO**

SNUDI-FORCE OUVRIÈRE
6/8, rue Gaston LAURIAU
93100 MONTREUIL
Tél : 01 56 93 22 66
E-mail :
snudi@fo-fnecfp.fr

Directeur de la publication :
Frédéric VOLLE

Rédacteur en chef :
Jérôme THÉBAUT

Imprimerie :
Parlons d'Image
12, rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS

Gratuité pour les adhérents

ISSN : 2492-2722
CPPAP : 0423S06996

PIAL / AESH

Appel de la seconde convention nationale des AESH

Pour organiser la montée au ministère pour un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL

Les participants à la seconde convention nationale des AESH se félicitent de la présence des 33 départements français réunis avec 22 comités départementaux constitués, souvent accompagnés des organisations syndicales FO, FSU, CGT et/ou SUD, de la FCPE, et d'associations de parents. Et surtout des 82 connexions !

Cette rentrée scolaire est catastrophique. Sans statut, ils en profitent pour mettre en place les PIAL, moyens de mutualiser les AESH et de nous exploiter encore plus.

Les PIAL, c'est pour nous :

- la dégradation de nos conditions de travail
- une précarisation accrue
- une augmentation du nombre d'enfants dont il faut s'occuper
- des changements d'affectations du jour au lendemain sans tenir compte de notre attachement aux élèves que nous suivons.

Les PIAL, pour les élèves notifiés et leur famille c'est :

- une diminution de leur nombre d'heures d'accompagnement
- l'absence d'AESH pour certains et la remise en cause de leur droit à l'accompagnement
- des délais de traitement des dossiers par la MDPH inacceptables (parfois un an d'attente)

Les PIAL, pour les enseignants, c'est :

- La dégradation des conditions d'accueil de tous les élèves
- L'impossibilité de prendre en charge la diversité des élèves et d'assurer un enseignement correct.

En ce qui concerne notre revendication d'un vrai salaire, rien n'a changé, nous sommes toujours sous le seuil de pauvreté. En ce qui concerne notre revendication d'un vrai statut, rien non plus !

Au regard de la situation, la convention nationale prend note de l'appel des fédérations syndicales nationales, FSU, FNEC FP-FO,

CGT éduc'action, Sud éducation, SNALC, SNCL à une journée de grève nationale des AESH pour un véritable statut de la Fonction publique, pour un véritable salaire, pour l'abandon des PIAL, le mardi 19 octobre.

Nous nous félicitons de cette initiative et nous estimons, dans le cadre du mandat donné par la première convention nationale du 30 juin, que cette journée doit être une journée de grève et de manifestation devant le ministère.

La convention arrête le principe d'une manifestation à Paris le 19 octobre. La région parisienne a comme habitude de manifester à Paris, au ministère, les jours de mobilisation et de demander audience au ministre. La convention nationale s'inscrit et sera présente à cette manifestation à Paris. Il serait positif que des AG de grève s'organisent, en région parisienne et partout en France. La mise en place de caisses de grève devient un sujet crucial.

Aussi, nous appelons les AESH à se réunir dans les départements, avec les organisations syndicales, pour informer et inscrire les personnels à la montée à Paris.

Les conditions de travail des AESH, c'est le problème de l'école inclusive, elles concernent aussi les enseignants et les parents d'élèves. Nous appelons tous ceux, parents, enseignants, qui se sentent concernés par nos revendications à s'organiser et participer à notre initiative.

Nous appelons les fédérations syndicales de l'Education nationale à prendre part à la diffusion de cet appel et à la mise en œuvre de nos propositions. ■

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

Landes

Création d'un comité de liaison des AESH

Nous, AESH des Landes, syndiquées et non-syndiquées, réunies à Mont-de-Marsan ce mercredi après-midi 8 septembre 2021, répondons positivement à l'appel issu de la première convention nationale des AESH du 30 juin dernier en décidant de prendre nos affaires en main, avec l'appui des syndicats qui le souhaitent, et de nous regrouper en Comité départemental de liaison des AESH des Landes : « L'union fait la force ! ». (...)

Pour nous faire entendre par le ministre, nous estimons indispensable que la mobilisation des AESH monte encore d'un cran, notamment en décidant la première manifestation nationale des AESH à Paris, au ministère, là où les décisions sont prises. (...)

Nous décidons aujourd'hui :

- de créer une cagnotte et des bons de soutien financier si la montée à Paris devait être décidée lors de la deuxième convention nationale des AESH du 15/09 ; de rédiger un appel à soutien financier du Comité départemental de liaison des AESH des Landes : plus la somme récoltée sera élevée, plus la délégation landaise d'AESH pour monter à Paris sera importante (...)
- de mettre en place un secrétariat permanent du Comité départemental de liaison des AESH des Landes. Il est composé de 5 AESH.
- de convoquer une prochaine réunion du Comité le mercredi 6 octobre 2021, à 14h30 pour "Un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL". ■

Abandon des PIAL !

Une revendication qui concerne tous les personnels !

En cette rentrée scolaire, chacun constate le désastre qu'implique la mise en place des PIAL qui organisent la mutualisation-diminution de l'accompagnement des élèves en situation de handicap : quelques jours après la rentrée, nombre d'écoles et d'établissements signalent déjà un manque d'AESH.

Ainsi, la FNEC FP-FO de **Haute-Loire** indique : *"Dès le Comité Technique du 6 septembre, la FNEC FP-FO a porté auprès de l'inspectrice d'académie pas moins de 16 situations d'écoles ou établissements connues où les AESH manquent, où les notifications ne sont pas respectées, où les personnels ont été déplacés autoritairement. La représentante du ministre a semblé découvrir ce que tout le monde sait mais n'a pris aucune mesure. C'était donc le cas à St Ferréol d'Auroure, Javaugues, Bas en Basset, Ste Sigolène, Ste Florine Collège et maternelle, Lichemiaille, Cohade, St Just Malmont, St Geneys, St Beuzire, Brioude Jules Ferry, collège d'Allègre, Vergongheon élémentaire, Pont Salomon, Saint Georges d'Aurac, ..."*

Ainsi le SNUDI-FO du **Rhône** rapporte des témoignages d'enseignants et d'AESH : *« Aucun élève n'a le nombre d'heures dont il a besoin: nous devons enlever des heures à certains pour les donner aux autres. »*

« Le PIAL nous a informés que les heures qui étaient de 7h par élève passeraient à 6h voir 5h et qu'on nous enverrait dans d'autres écoles. Où est l'intérêt pour l'enfant ? Qui me paiera mon essence et mes frais de déplacement ? »

« Chacun des 4 enfants attend une aide individualisée. Il s'agit de situations lourdes et les enfants ont commencé l'école. L'AESH en poste provisoire chez nous doit se diviser en quatre. Deux de ces enfants ne peuvent être scolarisés sans AESH. »

« On avait une AESH à contrat de 26 heures mais elle est en arrêt maladie jusqu'aux vacances donc l'enfant qui devrait avoir une aide n'a plus personne. »



Paris

Les élèves en situation de handicap n'ont ainsi pas la totalité des heures d'accompagnement auxquelles ils ont droit, certains n'ayant même aucune heure ! Les AESH, véritables variables d'ajustement de cette politique, sont ballotés entre plusieurs écoles ou établissements faute de statut. Les enseignants, eux, ne peuvent plus enseigner !

Cette situation est inacceptable. Elle constitue une insulte faite aux élèves en situation de handicap et à ceux qui travaillent au quotidien pour qu'ils apprennent. L'abandon des PIAL, le statut des AESH sont donc des revendications qui concernent bien tous les personnels !

C'est dans cette situation que la convention nationale des AESH propose de se saisir de la journée de grève du 19 octobre pour manifester à Paris. Elle conclut son appel par : *« Les conditions de travail des AESH, c'est le problème de l'école inclusive, elles concernent aussi les enseignants et les parents d'élèves. Nous appelons tous ceux, parents, enseignants, qui se sentent concernés par nos revendications à s'organiser et participer à notre initiative. »*

La FNEC FP-FO dépose un préavis de grève mardi 19 octobre couvrant tous les personnels de l'Education nationale. ■

Val-de-Marne

Motion adoptée en RIS AESH

Nous sommes 47 AESH réunis en RIS le 7 septembre, à l'initiative du SNUDI-FO 94 et du SNFOLC 94. Nous avons pris connaissance des réponses inacceptables données par les représentants du ministre dans le département lors de l'audience du 2 septembre, suite au rassemblement du 30 août.

La mobilité imposée aux AESH, dans le cadre de la généralisation des PIAL imposée par le ministre à cette rentrée, aurait pour conséquence une réduction du temps d'accompagnement des élèves et dégraderait nos conditions de travail au risque de remettre en cause la possibilité de cumuler les emplois afin d'avoir un salaire décent.

C'est le ministre Blanquer qui est le seul responsable de cette situation.

Il y a urgence à se mobiliser tout de suite, et de ne pas attendre la Toussaint pour faire blocage à la mise en place des PIAL, exiger leur abandon et la satisfaction de nos revendications : un vrai salaire, un vrai statut de fonctionnaire, un temps plein de 24 heures rémunéré à 100%, ...

Nous décidons de nous adresser à tous, d'adresser une lettre aux parents pour les informer de la situation.

Nous le disons, la question de la grève et de la montée au ministère est posée dès maintenant. Nous proposons de nous réunir dans les écoles, dans les communes pour en discuter. ■



Créteil

mobilisations

Pour un recrutement à hauteur des besoins !

En cette rentrée scolaire, les départements font face au manque de postes, au manque de personnels, conséquences inévitables des dotations largement insuffisantes attribuées par le ministre. Dès la mi-septembre, le nombre de remplaçants est déjà insuffisant dans la plupart des départements. Qu'en sera-t-il à l'approche de l'hiver où les absences des personnels seront plus nombreuses ?

Jusqu'à maintenant, la seule réponse du ministre était le recrutement de contractuels en CDD, précaires et sous-payés, en lieu et place du recrutement d'enseignants fonctionnaires d'Etat.

Néanmoins, de nouvelles informations sont parvenues au SNUDI-FO : des recrutements supplémentaires de professeurs des écoles stagiaires, à mi-temps devant la classe, ont été autorisés : 37 dans le Rhône, 34 dans l'académie d'Aix-Marseille, 16 dans l'académie d'Orléans-Tours...

Depuis des années, le SNUDI-FO exige le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires... et se heurte au refus du ministère qui indiquait jusqu'à présent qu'il ne pouvait avoir recours aux listes complémentaires que pour pallier les démissions sur la liste principale ! Or, aujourd'hui, il est contraint d'autoriser des recrutements. C'est un premier recul !

Pour autant, ces annonces ne règlent rien. Le nombre de recrutements supplémentaires ne concerne que quelques départements et reste largement insuffisant. Dans certaines académies, la liste complémentaire – très limitée cette année – est quasiment épuisée. Dans d'autres, il n'y en a même pas ! La question du réabondement des listes complémentaires est donc posée.

Pour le SNUDI-FO, l'heure est à la mobilisation dans tous les départements, comme en Moselle où les candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire se sont rassemblés devant la DSDEN le 15 septembre avec le SNUDI-FO, ou dans l'académie de Rouen où ils ont initié une pétition qui a déjà obtenu près de 3 000 signatures, pour obtenir de nouveaux recrutements (qui restent possible jusqu'à la veille de la date du concours de professeur des écoles 2022), pour exiger le réabondement des listes complémentaires partout où c'est nécessaire !

Le SNUDI-FO revendique :

- **Le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires !**
- **Le réabondement des listes complémentaires !**
- **La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ! ■**

Moselle

Rassemblement des listes complémentaires

Mercredi 15 septembre, des candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire se sont rassemblés avec le SNUDI-FO devant la DSDEN de Moselle.

Aucun n'a été recruté alors que les remplaçants manquent et que l'IA-DASEN continue de faire appel à des contractuels en CDD ! Ce sont déjà 25 contractuels qui ont été recrutés dans le département alors ... qu'il y a 25 candidats au

concours inscrits sur la liste complémentaire qui auraient très bien pu être recrutés en tant que fonctionnaires !

Inacceptable !

Le SNUDI-FO de Moselle a confirmé ses revendications à la presse qui couvrait ce rassemblement : *"Nous, on est pour des emplois statutaires de fonctionnaires d'Etat, pas pour des emplois de contractuels!" ■*



Photo France Bleu Moselle

Académie de Rouen

Pétition des listes complémentaires

Dans l'académie de Rouen, les candidats au concours inscrits sur la liste complémentaire ont rédigé, avec le soutien du SNUDI-FO, une pétition à l'attention du ministre Blanquer.

Celle-ci indique : *"Monsieur le ministre, nous vous demandons d'ouvrir toutes les listes complémentaires des CRPE, dans toutes les académies, afin de recruter des professeurs des écoles stagiaires issus de ces listes au lieu d'imposer des milliers de contractuels sur les postes vacants.*

De ce fait, vous recruterez des personnes motivées et formées pour assurer ces missions de service public d'enseignement et s'engager pleinement dans l'avenir de l'Éducation nationale tout en conservant un statut de fonctionnaire."

Aujourd'hui, cette pétition a déjà été contresignée par plus de 3000 enseignants, candidats inscrits sur liste complémentaire, parents d'élèves...

Le ministre Blanquer doit répondre ! ■

mobilisations

Grève du 23 septembre : des revendications réaffirmées

Jeudi 23 septembre, les personnels de l'Education nationale étaient appelés à la grève par la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT Educ'action et SUD Education.

Les organisations syndicales revendiquaient notamment la création massive de postes, une augmentation des salaires pour tous les personnels, l'abandon du projet de création d'emploi fonctionnel de directeur d'école, l'arrêt du pilotage par l'évaluation...

Cette journée de grève et de manifestations a permis de réaffirmer les revendications.

A **Paris**, 4 000 personnels de l'Education nationale ont manifesté avec des taux de grévistes significatifs dans certains départements de la région parisienne comme en Seine-Saint-Denis par exemple.

A **Marseille**, on dénombrait près de 5 000 manifestants. Le cortège de la FNEC FP-FO a lancé les slogans "Expérimentation Macron / Blanquer on en veut pas ! Ni à Marseille ni ailleurs !" "Des postes, des heures, des classes pour nos élèves !"

A **Bordeaux**, près de 1 000 manifestants ont défilé, dont une bonne partie derrière le camion FO.



A **Lyon**, plus de 1 000 personnels ont défilé jusqu'au rectorat où une délégation intersyndicale a été reçue. Dans le cortège de la FNEC FP-FO, on pouvait entendre les slogans "Directeurs managers, on n'en veut pas !" ou alors "Les PIAL, la pénurie ça suffit !"

A **Toulouse**, on dénombrait 1 200 personnels dans les rues.

A **Lille**, plus de 1 000 manifestants ainsi que 100 à **Calais**. La FNEC FP-FO était bien présente dans ces manifestations et a pu intervenir notamment sur la question des AESH.

A **Clermont-Ferrand**, près de 300 personnes ont défilé dans les rues, avec notamment des délégations importantes du lycée Roger Claustres et des collèges de Puy Guillaume et de Beaumont venues pour revendiquer des moyens complémentaires pour que leurs établissements fonctionnent convenablement.

A **Angers**, 200 enseignants et AESH ont manifesté après une AG où 50 personnes ont décrit les conditions de travail depuis cette rentrée et comment se poursuit la casse de l'Ecole Publique (postes, PIAL, loi Rilhac...). ■

Yvelines

Motion adoptée en réunion syndicale à Versailles

Nous avons également pris connaissance des annonces de Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeurs par le directeur de l'école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite. C'est pour cela que nous nous associons à l'appel des 40 premières écoles marseillaises qui ont lancé un appel à boycotter l'expérimentation Macron/Blanquer et décidons de porter cet appel à la discussion dans nos écoles.

Nous n'acceptons pas l'explosion du cadre de l'Ecole républicaine, nous n'acceptons pas la logique de contractualisation des moyens et la liquidation de notre statut. La loi Rilhac, comme l'expérimentation Macron à Marseille, doivent être abandonnées !

Nous communiquons cette motion à tous les collègues de nos écoles, les invitons à en discuter et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets. ■

Nous, 21 enseignants des villes de Versailles, Viroflay, La Celle St Cloud, Marly le Roi, réunis avec le SNUDI-FO 78 le samedi 25 septembre, avons pris connaissance des avancées du gouvernement sur la loi Rilhac relative à la direction d'école.

La mise en place de l'autorité fonctionnelle et la participation du directeur à l'encadrement de l'école modifiera profondément les relations entre les professeurs au sein des écoles. Son autorité fonctionnelle pourra lui être retirée, ses décharges seront négociées au cas par cas avec le DASEN. Dès lors, le directeur, sommé de mettre en place les réformes au sein de son équipe, sera soumis à d'énormes pressions, et l'équipe enseignante de l'école aussi.

Nous soutenons ainsi l'appel intersyndical à un rassemblement devant l'Assemblée nationale mercredi 29 septembre à 13h30 jour du dernier passage de la loi Rilhac devant l'Assemblée, pour en demander l'abandon.

VERS UN BASCULEME

Le ministre accélère les contre-réformes. Avec son « Grenelle », non content d'entériner le gel du point d'indice, il entend s'en prendre au fonctionnement même des écoles en instaurant un management digne des entreprises privées. Cerise sur le gâteau : le président Macron veut expérimenter à Marseille la casse de l'Ecole publique et la destruction des statuts. Le SNUDI-FO n'accepte pas !

Un pilotage de l'école par l'évaluation

Plans français et maths

Pour le ministre, ces formations en « constellations » constituent « un objectif de formation essentiel et une priorité en matière de remplacement » ! Alors que les postes et les remplaçants manquent partout !

Il entend aller vers « la fixation et l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (...) Il s'agit d'assurer le geste

professionnel des professeurs (...) et la chaîne de pilotage, du recteur aux professeurs. »

Le ministre explique que « les plans français et mathématiques répondent aux enjeux soulevés par les participants au Grenelle de l'Éducation, en faveur d'une formation de proximité, dans la durée, entre pairs et répondent à des besoins contextualisés ». ■

Evaluations d'école

Dans les départements, les IA-DASEN mettent en place les « évaluations d'école » sur consigne du ministre. Les écoles seraient évaluées tous les 5 ans, dans leur globalité pour « améliorer les conditions de réussite collective et individuelle des élèves, les conditions d'exercice des personnels et le bien-être de chacun dans l'établissement. »

Elles se composeraient de deux parties : une auto-évaluation avec un rapport qui devra être présenté au conseil d'école et aux autorités académiques puis une évaluation conduite par des personnes extérieures à l'école après visite et entretien avec les personnels. ■

Toutes ces mesures de pressions managériales s'articulent avec la logique « d'accompagnement » issue de PPCR. Elles s'inscrivent dans l'axe « personnaliser l'accompagnement des personnels » du « Grenelle », en lien avec le développement de la « RH de proximité ».

Et nos salaires ?

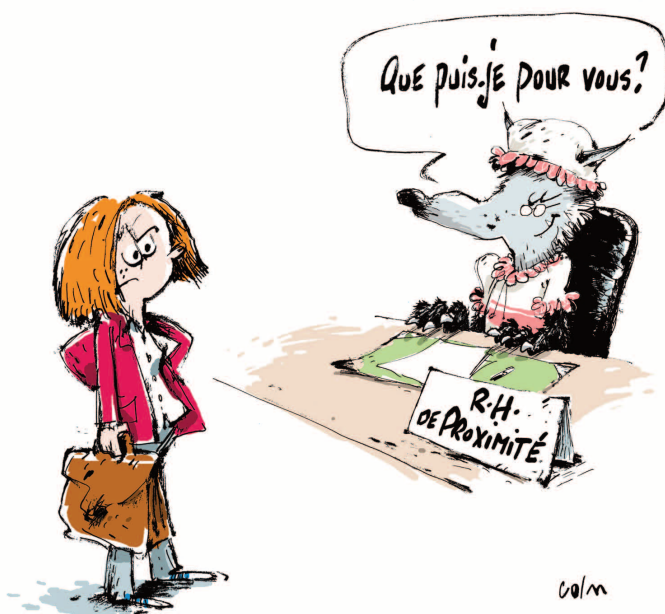
Une nouvelle prime d'attractivité sera versée en 2022 pour les seuls enseignants, PsyEN et CPE des 9 premiers échelons :

- + 57 € net par mois aux échelons 2 et 3 ;
- + 42.75 € à l'échelon 4 ;
- + 28.50 € de l'échelon 5 à 9.

Les contractuels toucheront une prime de 27 euros par mois. Des montants ridiculement faibles en 2022, qui s'ajoutent aux quelques primes accordées en 2021, et qui excluent toujours une grande partie des personnels.

En outre, le ministre s'est félicité de la nouvelle grille des AESH. Il n'y a pas de quoi calmer leur colère. Les AESH sont maintenus sous le seuil de pauvreté, et ils n'en peuvent plus de la précarité et de leurs conditions de travail dégradées, avec les PIAL et l'absence d'un statut protecteur.

Le SNUDI-FO revendique l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20 %, et l'augmentation immédiate de 183 € indiciaire pour tous, comme les personnels hospitaliers. ■



EMENT DE L'ECOLE ?

SNUDI
FO

(à afficher en salle des maîtres)

Non au statut de directeur supérieur hiérarchique !

Le ministre a annoncé la mise en place d'un statut d'emploi fonctionnel de directeur d'école pour les directions totalement déchargées ! Il veut transformer les directeurs en « managers » par le biais de lettres de mission :

- L'avis du directeur serait sollicité dans le cadre de l'évaluation PPCR des autres PE ;
- Le directeur aurait le pouvoir d'attribuer à un PE une mission spécifique liée à un besoin local ;
- Le directeur serait associé aux opérations du mouvement lorsqu'il y a un/des postes à profil dans son école.

La loi Rilhac en lecture à l'Assemblée nationale le 29 septembre reprend ces dispositions et renforcerait également la territorialisation : « *Le directeur de l'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative, entérine les décisions qui y sont prises et les met en œuvre.* »

Ainsi le conseil d'école, où siègent les élus locaux, où les enseignants sont minoritaires, pourrait désormais prendre des décisions soumettant d'autant plus les directeurs d'école et les équipes aux pressions locales ! ■



L'expérimentation "marseillaise"

Le président Macron veut expérimenter à Marseille la casse de l'Ecole publique et la destruction des statuts.

Il a annoncé un statut dérogatoire spécial pour 50 écoles marseillaises dès la rentrée 2022. Dans ces écoles, les directeurs choisiront les enseignants et disposeront d'une large autonomie pour adapter les horaires, les rythmes scolaires avec la participation « *d'acteurs extrascolaires* ». Le lien école-collège serait ren-

forcé. Les enseignants déjà affectés dans ces 50 écoles pourraient conserver leur poste... « *s'ils adhèrent au projet collectif* »

Les annonces « marseillaises » du président Macron sont totalement cohérentes avec les 12 engagements du Grenelle du ministre Blanquer qui prévoient la dérégulation à tous les étages de l'Ecole, l'éclatement des règles, des statuts, des droits et du fonctionnement de l'Ecole. ■

Grève interprofessionnelle le 5 octobre !

Les organisations syndicales CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF appellent à la mobilisation le mardi 5 octobre 2021. Face au gouvernement qui annonce vouloir maintenir les réformes des retraites et de l'assurance chômage, vouloir poursuivre la remise en cause du statut et les suppressions de postes de fonctionnaires, le SNUDI-FO s'inscrit dans la préparation du rapport de force et la mobilisation interprofessionnelle.

Le SNUDI-FO appelle les collègues à se réunir afin de discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir :

- ▶ Pour le retrait immédiat du projet d'expérimentation Macron ;
- ▶ Pour le retrait du projet de loi Rilhac et de l'emploi fonctionnel de directeur, premiers jalons de l'instauration d'un directeur supérieur hiérarchique dans les écoles ;
- ▶ Pour la satisfaction des revendications sur la direction d'école en termes de décharges, d'amélioration indiciaire, d'aide administrative et d'allègement des tâches ;
- ▶ Contre toutes les attaques statutaires, notamment celles issues des mesures du « Grenelle » ;
- ▶ Pour l'augmentation générale des salaires ;
- ▶ Pour les créations des postes nécessaires et le recrutement de personnels fonctionnaires dans les écoles ! ■

direction

Abandon de l'expérimentation Macron !

Le 2 septembre, en pleine rentrée scolaire, le président Macron a annoncé son plan concernant le « Grand Marseille », censé notamment répondre aux problèmes de manque de moyens et de vétusté des écoles. Il a alors proposé, dès la rentrée 2022, une expérimentation sur 50 écoles marseillaises où les directeurs pourraient « recruter l'équipe pédagogique » pour être sûrs que les « enseignants soient pleinement motivés ». Les écoles seraient placées sous la coupe des collectivités territoriales par le biais d'une société créée pour cette expérimentation et présidée par le maire de la ville. ■

Réaction du SNUDI-FO 13

Le Président de la République annonce l'aide de l'Etat pour la rénovation de 200 écoles marseillaises, dont la plupart sont considérées comme vétustes et posent de graves problèmes d'hygiène et de sécurité.

Alors qu'il reconnaît que « 174 écoles sont dans un état de délabrement qui rend l'apprentissage impossible », il ne détaille pas l'enveloppe qui sera attribuée.

Cependant, il prévient que le financement de l'Etat sera conditionné à des engagements de la municipalité marseillaise, chargée de piloter ce programme, en « réformant » notamment le statut et les conditions de travail du personnel municipal.

« Donner plus de liberté en même temps qu'on donne plus de moyens » dit Macron. Un engagement qu'apprécieront les agents municipaux, considérés comme responsables d'une partie des dysfonctionnements matériels et de l'insalubrité des écoles de Marseille !

Un laboratoire marseillais de l'« Ecole du futur » qui a vocation à se généraliser

Le Président de la République annonce que 50 écoles, avec un statut dérogatoire, dès la prochaine rentrée scolaire, expérimenteront « le choix des enseignants par le directeur » pour « être sûr qu'ils sont pleinement engagés »...

Comme si nos collègues nommés actuellement dans ces écoles, qui enseignent dans des classes aux effectifs sans cesse grandissants, avec des élèves en inclusion sans AESH, dans des bâtiments insalubres et mal équipés, n'ont pas déjà fait la preuve de leur engagement !

Ce nouveau projet pédagogique, où les directeurs d'école auraient la possibilité de « choisir » les enseignants qui composeraient l'équipe pédagogique et par conséquent de les « écarter », s'ils ne font plus l'affaire, comme les milliers de contractuels non renouvelés ou licenciés dans plusieurs académies, est une attaque sans précédent contre notre statut de PE fonctionnaire d'Etat.

Dans ces établissements, l'aménagement des locaux, l'apprentissage et le rythme scolaire seraient aussi adaptés, pour inventer une « nouvelle méthode d'éducation », en lien avec les



partenaires de la communauté éducative et en particulier de l'extra-scolaire, c'est-à-dire la municipalité.

« L'Ecole du futur », c'est un statut de directeur/chef d'établissement,

« L'Ecole du futur », c'est la généralisation des postes à profil et la remise en cause du droit à mutation,

« L'Ecole du futur », c'est une école « territorialisée », à part de l'Ecole de la République.

Qui peut accepter cela ?

Pire, le Président utilise le contexte marseillais pour avancer ses plans de destruction de l'Ecole publique, de liquidation du statut des personnels, garant du droit à l'instruction, pour remettre en cause le droit de grève !

Pour FO, cette expérimentation ne doit pas voir le jour ! L'unité doit se réaliser pour y faire échec.

Retrait du plan « Ecole du futur » !

Réaction des Unions départementales

Dans un communiqué commun appelant à la grève le 5 octobre, les Unions Départementales FO, CGT, FSU, Solidaires, des Bouches-du-Rhône, avec les organisations étudiantes et lycéennes UNEF, UNL, FIDL, MNL indiquent à propos du président Macron : « Plus que jamais nous dénonçons sa politique éducative, de suppressions de postes et de casse de

l'Ecole publique, laïque et républicaine et des statuts et exigeons l'ABANDON immédiat de son projet d'expérimentation de la gestion des écoles et de l'enseignement pour 50 écoles marseillaises. Nous refusons que des contreparties soient imposées aux personnels pour la rénovation des écoles de Marseille. Le statut des enseignants doit être respecté. » ■

Direction : différents projets pour un même objectif

Les propos du président Macron à Marseille sur l'école ont choqué tous les personnels. Comme l'indique l'intersyndicale SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC : « Difficile de ne pas faire le lien entre cette annonce et la volonté ministérielle de parvenir à terme à instaurer un statut hiérarchique de la direction d'école pourtant largement rejeté par l'ensemble de la profession. L'étude en seconde lecture de la proposition de loi Rilhac au Parlement fin septembre, ainsi que les annonces réglementaires sur le statut d'emploi fonctionnel par les représentants du ministre, illustrent d'ailleurs parfaitement cette volonté. » ■

Proposition de loi Rilhac

Au Parlement dès septembre !

La proposition de loi Rilhac, soumise au vote du parlement fin septembre 2021, entend attribuer aux directeurs une « délégation de compétences » de l'IA-DASEN, voire une autorité fonctionnelle, et confier un rôle décisionnel aux conseils d'école, renforçant ainsi l'autonomie des écoles en les soumettant à toutes les pressions locales. ■



Toulouse



Auxerre

Un statut d'emploi fonctionnel

Des lettres de mission pour les directeurs

Le 2 juillet, lors d'un groupe de travail avec les organisations syndicales, les représentants du ministre annonçaient en outre leur projet de créer un « statut d'emploi fonctionnel » pour les directeurs totalement déchargés, assorti d'une lettre de mission de l'IA-DASEN.

Ainsi, ces futurs directeurs recevraient une délégation de compétences des IEN par le biais d'une lettre de mission de l'IA-DASEN, à l'image des lettres de missions confiées aux personnels de direction du 2nd degré qui permettent un « levier de pilotage du système éducatif » et une formalisation « du lien entre un personnel de direction et l'autorité académique ». L'IA-DASEN détermine d'ailleurs « le cadre et les objectifs d'action des personnels de direction », pour « une durée de trois ans », et qui peut faire « l'objet d'adaptations en cas de changement significatif du contexte, à la demande de l'intéressé ou à l'initiative de l'autorité académique ». (cf. note de service n° 2011-201 du 20-10-2011). ■

Fusion des corps d'inspection

Disparition programmée des IEN

Le ministre entend fusionner les différents corps d'inspection en 2023. Cette fusion ferait disparaître les IEN et leur responsabilité administrative de gestion des écoles, qui incomberait donc aux directeurs d'école en lien direct avec la loi Rilhac, le statut d'emploi fonctionnel et les mesures annoncées par le président Macron à Marseille.

Le SNUDI-FO est attaché aux différents corps d'inspection. L'existence de ces corps est intrinsèquement liée à la structure traditionnelle de l'École de la République qui perdure depuis plus d'un siècle. Le corps des IEN, en particulier, est indissociable de l'existence des circonscriptions et de ses écoles avec des directeurs qui ne sont pas supérieurs hiérarchiques de leurs collègues.

Ainsi, la FNEC FP-FO, à la différence de la FSU, de l'UNSA et de la CFTD, n'a pas approuvé les textes présentés au comité technique ministériel du 12 juillet posant les premiers jalons de cette fusion des corps d'inspection. ■

rentrée scolaire

Face aux nouvelles mesures Blanquer contre le st

Obligation vaccinale

FO défend les personnels menacés de sanction

Lors du groupe de travail ministériel du 8 septembre sur la question de l'obligation vaccinale, la FNEC FP-FO est intervenue en ce sens : « Nous sommes opposés à la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, opposés au « pass sanitaire » et à l'obligation vaccinale. Nous avons toujours revendiqué que tous les personnels qui le souhaitaient puissent être vaccinés au plus vite mais nous n'accepterons aucune mise à pied, aucune sanction pour les personnels qui ne souhaiteraient pas être vaccinés.

Dans l'Education nationale, la vaccination obligatoire s'impose aux PsyEN, aux personnels de santé scolaire, et aux personnels affectés en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) qui doivent être totalement vaccinés d'ici au 15 octobre. Alors que les PsyEN, les enseignants spécialisés, les médecins et les

infirmières de l'Education nationale manquent partout... le gouvernement préfère suspendre les personnels non vaccinés plutôt que de recruter !

Nous n'acceptons pas qu'un seul collègue soit mis à pied.

Nous défendons tous les personnels menacés et soutenons les mobilisations en cours qui se situent sur le terrain de la défense de nos libertés individuelles et collectives. »

FO défend ainsi toutes les situations qui lui sont confiées.

Ainsi par exemple, dans le **Bas-Rhin**, la FNEC FP-FO 67 a réuni 17 PsyEN et infirmières menacés de suspension et de retrait de salaire. Elle a accompagné au rectorat tous les personnels, en particulier les PsyEN, qui étaient convoqués car non vaccinés, de manière à les défendre. ■

Maine-et-Loire

Tests salivaires : les directeurs ne sont pas corvéables à merci !

Les directeurs ont reçu des injonctions hallucinantes d'IEN concernant les tests salivaires :

« Transmettre les documents aux familles le jour même, récolter les formulaires papier remplis par les parents dans les plus brefs délais également, faire le bilan en triant les formulaires selon les réponses par classe, reporter les réponses des parents (positives) dans un fichier ONDE par enfant, par classe, transmettre cette liste, ces fichiers numériques, le mardi qui précède la semaine de dépistage en ayant pris soin de ne pas laisser dans les données les noms des enfants pour lesquels les familles n'ont pas donné leur consentement, préparer la venue de l'équipe de médiateurs (des tables, des chaises...), une visite la veille serait peut-être à organiser avec eux..., programmer le passage de chacune des classes, les horaires... et s'assurer que les élèves n'aient ni bu ni mangé 30 minutes avant le test ! »

Le SNUDI-FO 49 a saisi le DASEN pour que cessent ces injonctions qui ne relèvent pas de nos obligations de service. Le syndicat rappelle que les directeurs d'école transmettent les documents demandés aux familles en fonction de leurs obligations de service et de leur temps de décharge pour le faire.



Ils n'ont pas à vérifier si chaque document est bien complété et à organiser les opérations sanitaires sur lesquelles ils n'ont reçu par ailleurs aucune information.

Les directeurs d'école ont déjà bien assez à faire au niveau sanitaire, notamment avec le décryptage de protocoles bien difficiles à mettre en œuvre et qui ne cessent de changer.

Le directeur d'école ne peut pas être considéré comme l'exécutant des demandes ministérielles : il n'a ni les prérogatives liées aux questions sanitaires, ni le temps pour le faire, ni le salaire qui va avec... ■

rentrée scolaire

Le statut, le SNUDI-FO défend les personnels !

Indemnités modulables en REP+

Des critères d'évaluation édifiants...

Le SNUDI-FO s'oppose au principe de la part variable introduite en REP+, processus d'individualisation des carrières, et demande l'augmentation de l'indemnité à part égale, en commençant par pallier les injustices actuelles concernant les personnels exclus, AESH et CPC notamment.

Et ce d'autant plus que les critères d'attribution sont édifiants : les personnels devront œuvrer à l'«*amélioration de la qualité du climat scolaire*» en trouvant eux-mêmes les solutions pour prévenir et traiter les discriminations, la violence, les incivilités, alors que le ministre refuse de créer les postes nécessaires et poursuit les fermetures de classes.

Ils devront effectuer un «*déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliances éducatives et de soutien à la parentalité*» à travers l'accompagnement individuel et la continuité pédagogique, à travers des réunions régulières avec les familles, à travers l'instauration de projets avec les associations et les collectivités territoriales.

Ils devront «*mettre en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation*» avec des rencontres et des formations inter-dégré.

Tous ces critères visent clairement à exploser les obligations réglementaires de service et le temps de travail, ainsi qu'à renforcer la logique territoriale et la déréglementation. ■



Bourg-en-Bresse

Contractuels alternants

Des enseignants à 664 € par mois !

Le dispositif « contractuels alternants », issu de la réforme du concours, a été mis en place en cette rentrée. Des étudiants de master MEEF effectuent 8h de classe par semaine pour 664 € par mois. L'organisation du service est très diverse d'un département à l'autre. Le problème du vivier de tuteurs insuffisant se pose régulièrement, d'autant que cette fonction est parfois imposée de fait, notamment aux directeurs d'école.

Le SNUDI-FO s'oppose à la réforme du concours qui n'a pour objectif que le développement de la contractualisation. Il revendique le recrutement de personnels sous statut, notamment par le biais des listes complémentaires des concours. ■

Visite médicale des 3 et 4 ans

Non au transfert de missions de la PMI aux médecins de l'Education nationale !

Le Conseil supérieur de l'Éducation du 8 juillet 2021 avait à l'ordre du jour l'étude d'un arrêté relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et dépistages obligatoires prévus au Code de l'Éducation nationale.

Ce projet d'arrêté prévoit que les visites médicales des élèves de 3 à 4 ans soient effectuées par les médecins de l'Éducation nationale en cas d'impossibilité des personnels de la protection maternelle et infantile (PMI).

FO est intervenu pour demander le retrait de cette possibilité de transfert des missions de la PMI aux médecins de l'Éducation nationale. Les médecins scolaires sont déjà surchargés et en nombre insuffisant (778 médecins pour 12,5 millions d'élèves). Il en faudrait au moins le double !

Le SNUDI-FO sera attentif aux impacts que cette mesure pourrait avoir sur les conditions de travail des directeurs et personnels en maternelle. ■

PPCR

Le SNUDI-FO répond à vos questions

Rendez-vous de carrière

Serez-vous inspecté en 2021-2022 ?

Certains collègues, PE ou PsyEN, ont été informés du fait qu'ils "bénéficieraient" en 2021-2022 d'un rendez-vous de carrière. Qui est concerné ?

Le SNUDI-FO fait le point.

1^{er} rendez-vous de carrière : 2^e année du 6^e échelon

Les collègues qui auront en 2021-2022 ce 1^{er} rendez-vous de carrière sont les collègues passés au 6^e échelon entre le 01/09/20 et le 31/08/21.

Ce rendez-vous de carrière sera pris en compte pour gagner éventuellement un an dans le passage au 7^e échelon.

2^e rendez-vous de carrière : entre un an et demi et deux ans et demi dans le 8^e échelon

Les collègues qui auront en 2021-2022 ce 2^e rendez-vous de carrière sont les collègues passés au 8^e échelon entre le 01/03/20 et le 29/02/21.

Ce rendez-vous de carrière sera pris en compte pour gagner éventuellement un an dans le passage au 9^e échelon.

3^e rendez-vous de carrière : 2^e année du 9^e échelon

Les collègues qui auront en 2021-2022 ce 3^e rendez-vous de carrière sont les collègues passés au 9^e échelon entre le 01/09/20 et le 31/08/21.

Ce rendez-vous de carrière sera pris en compte pour le passage à la hors-classe. ■



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Rendez-vous de carrière

Calendrier et voies de recours

SNUDI-FO
Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs des Écoles, PuVEn & AESH du 1^{er} degré
6-8 rue Gaston Laurain - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tél 01 56 93 22 06 - snudi@fo.snudi.fr

Spécial PPCR* ** Parcours Professionnels Carrières, Récompensations dans la Fonction publique*

PPCR, Loi de Transformation de la Fonction publique et Grenelle Destruction de notre statut !

Ainsi que le dernier volet du protocole PPCR a été appliqué au 1^{er} janvier 2020, chaque professeur des Écoles appréciera ce qu'il a engagé pendant ces 5 années de « pseudo-révalorisation ».

Des pertes financières pour tous les enseignants
Le gouvernement précédent avait tenté de faire accepter le protocole PPCR en proposant une marge réévaluation indiciaire au 1^{er} janvier 2017, qui a été refusée par les enseignants. Cette proposition a été remplacée par un accord de réévaluation indiciaire au 1^{er} janvier 2019, qui a été refusé par les enseignants. Le gouvernement actuel a donc proposé un accord de réévaluation indiciaire au 1^{er} janvier 2020, qui a été refusé par les enseignants. Le gouvernement actuel a donc proposé un accord de réévaluation indiciaire au 1^{er} janvier 2021, qui a été refusé par les enseignants. Le gouvernement actuel a donc proposé un accord de réévaluation indiciaire au 1^{er} janvier 2022, qui a été refusé par les enseignants.

Le Grenelle du ministre : prolongement du PPCR !
Le ministre Blanquer a convoqué un « Grenelle des professeurs » pour discuter d'une réévaluation des rémunérations. Cette proposition est apparue en octobre 2019 sous le nom de « réévaluation » et a été présentée au 1^{er} janvier 2020. Le ministre a insisté sur le fait que cette « réévaluation » serait liée à une transformation profonde du système éducatif et des carrières. Le ministre a insisté sur le fait que cette « réévaluation » serait liée à une transformation profonde du système éducatif et des carrières. Le ministre a insisté sur le fait que cette « réévaluation » serait liée à une transformation profonde du système éducatif et des carrières.

PPCR : un énorme coup porté à notre statut
Le décret du 7 mai 2017 met en cause un nombre de nos garanties statutaires.
► instaure un 3^e échelon dans la classe exceptionnelle réservée à une infime minorité
► modifie les grilles d'ajustement de la classe normale et de la hors-normale
► instaure un 3^e échelon dans la classe exceptionnelle réservée à une infime minorité
► modifie les grilles d'ajustement de la classe normale et de la hors-normale
► instaure un 3^e échelon dans la classe exceptionnelle réservée à une infime minorité
► modifie les grilles d'ajustement de la classe normale et de la hors-normale

Le protocole PPCR, qui concerne toute la Fonction publique, a été signé par la CFT, l'UNSA et la FSU. Il a été rejeté par FO, la CGT et Solidaires. L'opposition plus de 50 % des agents. Le gouvernement Valls a pourtant décidé de l'appliquer.

SNUDI-FO

Avant le début des congés d'été précédent l'année scolaire du RDV de carrière	Information de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour l'année scolaire à venir.
15 jours avant le RDV de carrière	Notification de la date de RDV de carrière
Jour J - RDV de carrière	
Fin de l'année scolaire durant laquelle s'est déroulé le RDV de carrière au plus tard	Notification de compte-rendu du RDV de carrière avec appréciation littérale sur l'application SIAE
Dans les 15 jours après réception du compte-rendu de RDV de carrière	Possibilité de rédiger des observations suite au compte-rendu
Dans les deux semaines suivant la rentrée scolaire suivante	Communication de l'appréciation finale de l'IA-DASEN
30 jours maximum après réception de l'appréciation finale	Possibilité d'adresser un recours contestant l'appréciation finale
30 jours maximum après réception du recours	L'administration a 30 jours pour répondre au recours
30 jours maximum après la réponse de l'IA-DASEN ou après l'absence de réponse de l'IA-DASEN	Possibilité de saisir la CAPD pour étude du recours
A l'issue de la CAPD	Notification de l'avis définitif de l'IA-DASEN

Journal spécial PPCR édité par le SNUDI-FO national. Demandez-le à votre syndicat départemental !

Le ministre accélère... la colère monte !

Dans un courrier adressé aux recteurs et aux IA-DASEN le 2 juillet, le ministre les enjoint d'accélérer la mise en place des formations « par constellations » en leur imposant des objectifs quantitatifs avec notamment des indicateurs de suivi à lui communiquer dès le premier trimestre.

L'an passé, le SNUDI-FO avait initié la mobilisation à tous les niveaux contre ces « formations » en informant la profession de

leurs enjeux : le ministre prévoit en effet que l'évaluation des enseignants se fasse par des pairs (conseillers pédagogiques, directeurs d'école, formateurs...), recentrant les missions des inspecteurs sur le « pilotage ».

Il utilise donc ces formations « par constellations » pour aboutir à son nouveau management, à la France Télécom, basé sur l'accompagnement perpétuel PPCR.

Le ministre s'assoit sur le décret de nos obligations de service

Le ministre demande aux IA-DASEN d'imposer un format de 30h pour ces formations ! Il remet ainsi en cause le décret n° 2017-44 du 29 mars 2017 qui définit toujours nos obligations de service. Ce texte précise que nous devons 18 heures consacrées à des

actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique. Il n'y figure aucune notion d'animation ou de formation obligatoire et encore moins la quotité de 30 heures !

A l'initiative de FO, les CTSD de l'Eure et de l'Yonne demandent l'abandon du dispositif lié à l'accompagnement PPCR

Dans les départements, des collègues découvrent être inscrits à leur insu à ce dispositif et saisissent le SNUDI-FO pour faire valoir leur revendication de libre choix de la formation continue.

Le syndicat organise la mobilisation contre le cheval de Troie que représentent les formations « par constellations ».

Il réunit les collègues, s'adresse aux IA-DASEN comme le SNUDI-FO 44 (voir ci-dessous).

Dans des instances, des avis sont déposés pour exiger l'abandon du dispositif.

Dans l'Eure et dans l'Yonne, le SNUipp-FSU et le SE-UNSA ont voté un tel avis présenté par le SNUDI-FO : *"Le CTSD demande l'abandon du cadre du dispositif des constellations mis en place dans la logique de l'accompagnement PPCR et le retour du libre choix des personnels pour leur formation."* (Avis FO adopté à l'unanimité des organisations syndicales du CTSD 27)

Seule une mobilisation unitaire pourra faire reculer le ministre qui s'appuie sur les décrets PPCR pour mettre en place son nouveau management. ■

Courrier du SNUDI-FO 44

Ce n'est plus de la formation, c'est du formatage !

Madame la Directrice académique,
Le SNUDI-FO 44 a pris connaissance de certains plans de formation en circonscription du département qui obligent de nombreux enseignants à s'inscrire aux dispositifs de formation dits « constellations » dans le cadre du plan mathématiques et du plan français.

Ces formations dépassent largement le cadre des 18h d'animations pédagogiques définies dans nos obligations réglementaires de services (elles atteignent 30h). Pour le SNUDI-FO 44, ces « constellations » imposées sont la négation de la liberté pédagogique et visent à mettre les personnels sous un contrôle permanent utilisant les pires méthodes issues du privé (auto-évaluation, évaluations des collègues entre eux).

En outre, ces plans de formation sont accompagnés d'injonctions à s'inscrire à des « animations obligatoires » (e-primo...) niant ainsi l'expertise des collègues et leur capacité à identifier leurs propres besoins de formation.

Ce n'est plus de la formation mais du formatage ! (...)



Pour le SNUDI-FO 44, le nouveau dispositif de formation n'est ni plus ni moins qu'un système de contrôle des enseignants visant à remettre en cause leur liberté pédagogique, à augmenter leur temps de travail et à substituer l'auto-formation à une vraie formation librement choisie. (...)

Le **SNUDI-FO** revendique :

- ▶ l'abandon de la formation "en constellations" et de l'accompagnement PPCR
- ▶ le retour à une formation librement choisie sur temps de classe

évaluations d'école

L'accompagnement collectif débarque en cette rentrée... Le SNUDI-FO refuse le management et la territorialisation de l'École !

Dans les départements, les IA-DASEN mettent en place avec plus ou moins de transparence les « évaluations d'école » sur consigne du ministre. Il s'agit d'évaluer les écoles tous les 5 ans, soit 20 % des écoles chaque année...

D'où viennent ces évaluations d'école ?

La loi Blanquer dite « pour l'École de la confiance » a instauré un Conseil d'Évaluation de l'École qui définit le cadre et les outils de l'évaluation des établissements scolaires.

Qu'est-ce qui permet d'imposer ces évaluations d'école et toutes les visites et réunions associées ?

Comme pour les formations « par constellations », le ministre s'appuie sur le décret évaluation de PPCR qui prévoit l'accompagnement obligatoire de tous pour imposer désormais ces dispositifs également sur le plan collectif : « *Tout enseignant bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, cet accompagnement répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'administration.* » (Décret du 5 mai 2017 contre lequel FO a voté)

Quelles sont les modalités ?

Les IA-DASEN seraient en train de finaliser les modalités pratiques qui demeurent floues à cette date...

Toutefois lors de l'audience de la FNEC FP-FO auprès de la présidente du Conseil de l'Évaluation de l'École en mars 2021, il avait été précisé que les évaluations des écoles démarreraient dès la rentrée 2021, avec des modalités analogues à celles du second degré.

Elles se composeraient de deux parties : une auto-évaluation et une évaluation externe.



St-Pierre de la Réunion

Cette dernière serait pilotée par un inspecteur qui n'est pas de la circonscription, un directeur d'école d'une autre école, un conseiller pédagogique, peut-être même des enseignants voire « une personnalité extérieure »... comme le prévoit l'IA-DASEN de Gironde !

Concernant la charge de travail découlant de ces évaluations, le ministère renvoie sur les 108h qui sont déjà bien souvent dépassées. Cela rajoutera donc bien encore du travail aux équipes.

Le SNUDI-FO ne peut qu'établir un lien possible entre ces évaluations d'écoles et des accompagnements – formations obligatoires qui pourraient en découler...

Tout cela s'inscrit dans la logique du Grenelle, avec un nouveau management lié à la territorialisation. ■

L'exemple de la Gironde

L'IA-DASEN a présenté son projet d'évaluations d'école en CTSD

L'objectif de ces évaluations d'école serait d'« améliorer les conditions de réussite collective et individuelle des élèves, les conditions d'exercice des personnels et le bien-être de chacun dans l'établissement. »

L'auto-évaluation "participative" serait conduite par le directeur au niveau de l'école. Il s'agirait de faire un examen de l'école dans sa globalité (scolaire et périscolaire) sous forme de comité de pilotage (efficacité et collégialité), voire de commissions de travail. Les collectivités territoriales ou associations délégataires seraient étroitement associées, tout cela avec l'aide des corps d'inspection et des services académiques (et/ou collectivités territoriales) !

Après avoir analysé le contexte de l'école, les enseignants devraient répondre à des questionnements et « rédiger un rapport d'auto-évaluation » qui devrait être présenté au conseil d'école et communiqué aux autorités académiques et à la collectivité de rattachement sous la forme suivante :

1. Description de la méthode d'auto-évaluation
2. Synthèse des analyses et réflexions par grand domaine

3. Points supplémentaires que l'école souhaite évoquer
4. Synthèse générale d'appréciation sur l'école
5. Orientations stratégiques, plan d'actions et plan de formation associé
6. Appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation

Quant à l'évaluation externe conduite par des personnes extérieures à l'école, elle serait le prolongement de l'auto-évaluation, « basée sur l'échange, l'observation et une analyse et permettrait d'accroître la capacité de l'école à observer son propre fonctionnement. »

Après visites sur site et entretiens avec les personnels, un pré-rapport serait rédigé et co-présenté en conseil d'école par le directeur et les évaluateurs externes avant validation par les autorités académiques qui communiqueraient le rapport définitif au directeur, au conseil d'école et aux collectivités de rattachement !

Face à cette nouvelle charge violente contre l'école républicaine, FO et la FSU ont voté contre. ■